

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 72/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal En date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de prestation musicale « Plug and dance »

Considérant l'organisation de la fête Nationale le 13 juillet 2023 sur la commune de Vif Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation musicale avec l'entreprise « Plug and dance», demeurant route du Tournoud 38660 Plateau des petites Roches, représentée par M. Adrien PALANDRE, pour la prestation du jeudi 13 juillet 2023 à Vif, pour un montant total de 1980,00 euros TTC (mille neuf cent quatre-vingt euros).

De signer le contrat de spectacle avec l'entreprise « Plug and dance » annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 05 avril 2023

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire

Guy GENET